

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH.

Ces états financiers annulent et remplacent ceux publiés au BO n° 5071 du lundi 28 mars 2016.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations corporelles		69 630	69 630
Moins : amortissements		(29 012)	(15 086)
		<u>40 618</u>	<u>54 544</u>
Immobilisations financières	3	9 261 471	9 241 154
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>9 302 089</u>	<u>9 295 698</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>9 302 089</u>	<u>9 295 698</u>
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 184 641	5 475 473
Moins : provisions		(381 845)	(148 578)
	4	<u>5 802 796</u>	<u>5 326 895</u>
Autres actifs courants	5	379 576	1 436 139
Liquidités et équivalents de liquidités		-	47 860
<u>Total des actifs courants</u>		<u>6 182 372</u>	<u>6 810 894</u>
<u>Total des actifs</u>		<u><u>15 484 461</u></u>	<u><u>16 106 592</u></u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<i><u>Capitaux propres</u></i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 029 403	769 033
<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>13 742 994</u>	<u>13 482 624</u>
Résultat net de la période		1 670 543	2 640 370
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	6	<u>15 413 537</u>	<u>15 942 994</u>
<i><u>Passifs courants</u></i>			
Autres passifs courants	7	43 079	163 598
Concours bancaires et autres passifs financiers		27 845	-
<u>Total des passifs courants</u>		<u>70 924</u>	<u>163 598</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>70 924</u>	<u>163 598</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>15 484 461</u>	<u>16 106 592</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	8	1 274 721	1 411 226
Produits nets sur cessions de titres	9	866 714	1 458 988
Reprise sur provisions		-	70 794
Autres produits d'exploitation	10	8 000	-
		<hr/>	<hr/>
<i>Total des produits d'exploitation</i>		2 149 435	2 941 008
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	230 277	246 602
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	247 193	88 450
		<hr/>	<hr/>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		477 470	335 052
		<hr/>	<hr/>
<i><u>Résultat d'exploitation</u></i>		1 671 965	2 605 956
Charges financières nettes		(4)	(112)
Autres gains ordinaires		390	25 200
Autres pertes ordinaires		(901)	(10)
		<hr/>	<hr/>
<i><u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u></i>		1 671 450	2 631 034
Impôt sur les sociétés	13	(907)	(170 664)
		<hr/>	<hr/>
<i><u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u></i>		1 670 543	2 460 370
		<hr/>	<hr/>
<i><u>Résultat de la période</u></i>		1 670 543	2 460 370

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	4 020 937	3 049 352
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 497 505	1 411 226
Encaissements provenant de jetons de présence		8 000	-
		<u>5 526 442</u>	<u>4 460 578</u>
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>			
Décaissements pour achats de titres	14	3 866 166	2 226 869
Distributions de dividendes	16	2 199 940	1 999 946
Jetons de présence		21 000	24 000
Autres décaissements		471 166	229 267
		<u>6 558 272</u>	<u>4 480 082</u>
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>			
		<u>(1 031 830)</u>	<u>(19 504)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u>			
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles		-	25 200
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	17	976 482	40 254
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	17	(20 357)	(2 563)
		<u>956 125</u>	<u>62 891</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT</u>			
		<u>(75 705)</u>	<u>43 387</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(75 705)</u>	<u>43 387</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>47 860</u>	<u>4 473</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>(27 845)</u>	<u>47 860</u>

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevèrent, au 31 Décembre 2015, à D : 9.261.471 contre D : 9.241.154 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.927	20,078	6.644.466
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• Air liquide	29.442	32,475	956.132
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.261.471</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2014</u>		<u>9.241.154</u>
<u>Achats</u>		20.357
♦ ASTREE	20.248	
♦ AIR LIQUIDE	109	
<u>Ventes</u>		(40)
♦ ASTREE	40	
<u>Solde au 31/12/2015</u>		<u>9.261.471</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 5.802.796 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	8.511	44,014	374.603
• UBCI	35.465	16,742	593.755
• ATTIJARI BANK	19.000	17,179	326.392
• UIB	13.560	12,153	164.794
• Monoprix	109.001	7,659	834.800
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - RENDEMENT	18.966	102,630	1.946.481
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	12.834	7,499	96.241
• SPDIT SICAF	47.985	5,999	287.864
• CARTHAGE CEMENT	92.000	3,283	302.001
• ARTES	91.000	7,176	653.039
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• POULINA GROUP HOLDING	12.000	6,648	79.775
• Société TFT	1	100,000	100
• One Tech	38.500	6,500	250.250
			<hr/>
<u>Total brut</u>			<u>6.184.641</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(381.845)
			<hr/>
<u>Total net</u>			<u>5.802.796</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2014</u>		<u>5.326.895</u>
<u>Achats</u>		3.866.167
◆ Monoprix DA 2015 (1/5)	3	
◆ Monoprix	9.650	
◆ SFBT	18	
◆ ARTES	32.947	
◆ SICAV RENDEMENT	3.823.549	
<u>Ventes</u>		<u>(3.172.717)</u>
◆ SFBT	472.446	
◆ SICAV-RENDEMENT	2.700.271	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>15.718</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(233.267)</u>
<u>Solde au 31/12/2015</u>		<u>5.802.796</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31/12/2014</i>			<i>31/12/2015</i>
• SITEX	52.398	10.420	-	62.818
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• ARTES	-	109.223	-	109.223
• POULINA GROUP HOLDING	13.103	6.168	-	19.271
• CARTHAGE CEMENT	71.357	107.456	-	178.813
Total	148.578	233.267	-	381.845

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 379.576, contre D : 1.436.139 à l'issue de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter	142.868	-
♦ Compte d'attente	272	976.709
♦ Charges constatées d'avance	-	210
♦ Produits à recevoir	236.708	459.492
<u>Total</u>	<u>379.848</u>	<u>1.436.411</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>379.576</u>	<u>1.436.139</u>

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Autres réserves		1.373.591	1.373.591
• Résultats reportés		1.029.403	769.033
<u>Total</u>		<u>13.742.994</u>	<u>13.482.624</u>
Résultat net de l'exercice (1)		1.670.543	2.460.370
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>15.413.537</u>	<u>15.942.994</u>
Nombre d'actions (2)		1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,670	2,459

(A) Au 31 Décembre 2015, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 6 (suite): Capitaux Propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 315 210	1 453 823	15 482 624
Affectations approuvées par l'AGO du 14 Mai 2014						1 453 823	(1 453 823)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2014							2 460 370	2 460 370
<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	769 033	2 460 370	15 942 994
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mai 2015						2 460 370	(2 460 370)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 200 000)		(2 200 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2015							1 670 543	1 670 543
<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 029 403	1 670 543	15 413 537

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 43.079, contre D : 163.598 au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
• IS à payer (cf. note 13)	-	114.822
• Etat, retenues à la source	4.529	4.471
• Etat, TCL à payer	507	3.478
• Actionnaires, dividendes à payer	489	429
• Charges à payer	37.554	40.398
<u>Total</u>	<u>43.079</u>	<u>163.598</u>

Note 8 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élevaient en 2015 à D : 1.274.721, contre D : 1.411.226 en 2014.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• ASTREE	330.529	1,700	561.896
• AIR LIQUIDE	28.309	5,200	147.207
• COTUSAL	13.924	17,000	236.708
• SICAV RENDEMENT	33.748	3,786	127.770
• SPDIT	47.985	0,530	25.432
• SFBT	12.834	0,650	8.342
• ARTES	86.000	0,450	38.700
• BIAT	8.511	3,000	25.533
• ATTIJARI BANK	19.000	1,500	28.500
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	0,500	8.250
• ONE TECH	38.500	0,225	8.663
• PGH	12.000	0,220	2.640
• OIL LIBYA	231	61,550	14.218
• UBCI AA	28.521	0,300	8.556
• UBCI NS	6.944	0,100	694
• UBCI	35.465	0,700	24.826
• UIB	13.560	0,500	6.780
• NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS	2	3,000	6
<u>Total</u>			<u>1.274.721</u>

Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2015.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2015 à D : 866.714, contre D : 1.458.988 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• ASTREE	65
• SFBT	911.335
• SICAV - RENDEMENT	(60.404)
	<hr/>
<u>Sous total</u>	<u>850.996</u>
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	15.718
	<hr/>
<u>Total</u>	<u>866.714</u>

Note 10 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation affichent au 31 Décembre 2015 un solde de D : 8.000 représentant des jetons de présence reçus de la société SICOAC.

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2015 à D : 230.277, contre D : 246.602 en 2014.

Il se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
• Location	8.196	7.806
• Services extérieurs, marché financier	9.657	9.040
- CMF	1.300	
- STICODEVAM	5.997	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	32.365	44.390
• Publicité, publications, relations publiques	5.514	5.752
• Frais de garde	85.818	83.555
• Jetons de présence	21.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	2.772	5.264
• Impôts & taxes	4.897	8.624
• Frais de gestion Banque de Tunisie	54.640	52.038
• Autres charges	5.418	6.133
<u>Total</u>	<u>230.277</u>	<u>246.602</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 247.193 en 2015, contre D : 88.450 en 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
• Dotations aux amortissements	13.926	13.927
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	233.267	74.523
<u>Total</u>	<u>247.193</u>	<u>88.450</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2015 à D : 4.392, contre D : 170.664 au 31 Décembre 2014. Il est déterminé comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.671.450</u>	<u>2.631.034</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	21.000	24.000
- Provisions pour dépréciation des titres	233.267	74.523
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	619.429	615.448
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	62.184	16.544
- Pénalités fiscale	901	-
<u>Déductions</u>		
- Reprises sur provisions pour titres	-	(70.794)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(635.147)	(619.429)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(788.282)	(697.966)
- Dividendes des actions	(1.184.802)	(1.411.226)
<u>Résultat fiscal avant provisions</u>	-	562.134
- Déduction provisions pour titres	-	(74.523)
<u>Résultat imposable</u>	-	<u>487.611</u>
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>4.392</u>	<u>170.664</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	-	(55.842)
- Acomptes provisionnels	(145.660)	-
- Retenues à la source	(1.600)	-
<u>IS à payer / à reporter</u>	142.868	114.822

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.172.717
- Placements courants	3.172.717	
• Plus-values nettes sur cessions		850.931
• Frais sur vente de titres		(2.711)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>4.020.937</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		3.866.167
- Placements courants	3.866.167	
• Frais sur achat de titres		(1)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>3.866.166</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droits de propriété		1.274.721
- Produits à recevoir au 31.12.2014		459.492
- Produits à recevoir au 31.12.2015		(236.708)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1.497.505</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 15 Avril 2015)		2.200.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2014		429
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2015		(489)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>2.199.940</u>

Note 17 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS PROVENANT DES OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements pour opérations sur immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		40
- Immobilisations financières	40	
• Plus-values nettes sur cessions		65
• Encaissement du prix de cession des titres SICOAC		976.437
• Frais sur vente		(60)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>976.482</u>

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		20.357
- Immobilisations financières	20.357	
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>20.357</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 14 Mai 2014, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.484.461 et un bénéfice net de D : 1.670.543, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 22 mars 2016

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1^{er} Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2015, s'élèvent à D : 62.836.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars. Par décision du conseil d'administration réuni le 11 Juin 2013, cette indemnité a été portée à 1.000 dinars à compter du 1^{er} Juin 2013.

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010 a décidé également la mise à la disposition du Directeur Général d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2015, s'élèvent à D : 18.182.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 22 mars 2016

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH